



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA CHAPELLE DE GUINCHAY

Arrêté Temporaire N° 2025-191

20 les Daroux à

LA CHAPELLE DE GUINCHAY (71)

SARL DBTP

Le Maire, Hervé Carreau,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 3221-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28, R. 413-1, R. 417-9, R. 417-10 et R. 417-11,

Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 2ème partie, signalisation de danger, livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

Considérant qu'en raison de travaux terrassement en vue d'un raccordement électrique, réalisés par l'entreprise SARL DBTP, 20 les Darroux à La Chapelle de Guinchay (71), du 03 novembre 2025 au 15 novembre 2025, et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

ARRÊTE

Article N°1

* Du 03 novembre 2025 au 15 novembre, au droit du 20 les Daroux à La Chapelle de Guinchay (71), la circulation est interdite à tous les véhicules, cependant le passage devra être laissé aux riverains, aux véhicules de secours et aux véhicules des forces de l'ordre.

Article N°2

* La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise Sarl DBTP sise 701 route de Louhans à Epervans (71)

*** Le présent arrêté devra impérativement être affichée sur les lieux.**

Article N°3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article N°4

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de la Chapelle de Guinchay et Monsieur le Chef de Service de la Police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article N°5

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse, dans un délai de deux mois à compter www.telerecours.fr de sa date de notification ou de publication.

Commune de La Chapelle de Guinchay (71), le 27/10/2025

Le Maire, Hervé CARREAU



1. General Information

1.1. Name of the project: [Project Name]
1.2. Location: [Location]
1.3. Date of completion: [Date]
1.4. Project manager: [Name]



2. Project Description

The project is a [Project Description] which aims to [Project Goal]. The project is divided into [Number] phases, each with its own set of tasks and objectives. The project is managed by [Project Manager] and is expected to be completed by [Completion Date].

The project is a [Project Description] which aims to [Project Goal]. The project is divided into [Number] phases, each with its own set of tasks and objectives. The project is managed by [Project Manager] and is expected to be completed by [Completion Date].

The project is a [Project Description] which aims to [Project Goal]. The project is divided into [Number] phases, each with its own set of tasks and objectives. The project is managed by [Project Manager] and is expected to be completed by [Completion Date].

The project is a [Project Description] which aims to [Project Goal]. The project is divided into [Number] phases, each with its own set of tasks and objectives. The project is managed by [Project Manager] and is expected to be completed by [Completion Date].

The project is a [Project Description] which aims to [Project Goal]. The project is divided into [Number] phases, each with its own set of tasks and objectives. The project is managed by [Project Manager] and is expected to be completed by [Completion Date].



The project is a [Project Description] which aims to [Project Goal]. The project is divided into [Number] phases, each with its own set of tasks and objectives. The project is managed by [Project Manager] and is expected to be completed by [Completion Date].



COMMUNE DE LA CHAPELLE DE
GUINCHAY

EN MAIRIE

71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY
Epervans,
Le 20 octobre 2025

Nos réf. : MB/LD/20/10/2025

Objet : Demande d'arrêté

Monsieur,

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir un arrêté pour une route barrée au niveau du 20 les Darroux, afin de réaliser des travaux de terrassement pour un raccordement électrique de M.Deleage.

Cet arrêté est demandé à compter du 3 novembre 2025 pour la durée de 2 semaines.

Nous vous remercions par avance de nous adresser cet arrêté, et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

M. Bernard Mathieu

N° OSR: 41525540	Client: DELEAGE	PDL :50033210431087
Tél Cit: 0666092643	Adresse 20 LES DARROUX	Commune: LA CHAPELLE DE GUINCHAY
Brt sout type 1	Liaison A: 5m	Liaison B: 3m
Travaux le:	GPS: 46.22335	4.729365
Prestataire: DBTP	Chargé d'étude: Andrew LEACH	Etude le: 03-10-25
Les photos montages n'ont pas de valeur contractuelle		

